

# DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

## Bureau de l'information et de la communication

<http://douane.gouv.fr/>

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.57.53.47.03 ; Fax : 01.57.53.49.37

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 31 mars 2015

## **Opération de contrôle renforcé dans l'Ouest de la Guyane : 7 navires de pêche illégale arraisonnés**

Les 25 et 26 mars 2015, une opération programmée de contrôle renforcé de lutte contre la pêche illégale a été conduite dans l'Ouest des eaux françaises de Guyane.

Elle mobilisait un avion F406 et la vedette « DF 21 » des douanes ainsi que la vedette « MAHURY » de la gendarmerie maritime. Au bilan, sept navires de pêche illégale surinamiens et guyaniens ont été arraisonnés, près de deux tonnes de poissons ont été saisies et 15 km de filets ont été détruits.

Cette opération a nécessité une parfaite coopération entre l'aéronef des douanes, qui a effectué trois vols sur la zone Ouest en deux jours, et les deux vedettes qui patrouillaient dans le secteur.

Ainsi, le 25 mars, l'avion F406 pouvait transmettre à la vedette de la douane la position du « REBECCA », pêcheur illégal qui se trouvait à 9 nautiques (16 km) au nord-ouest d'Organabo. Sur instruction du directeur de la mer de Guyane, le produit de sa pêche et tout son matériel ont été saisis. Le navire a été raccompagné à la sortie des eaux françaises pour que l'opération puisse se poursuivre.

Le 26 mars, la reconnaissance aérienne a permis l'arraisonnement du « MISS RITA » par la vedette de la douane au large de Mana, et du « REBECCA 2 » par la vedette côtière de surveillance maritime « MAHURY » au large d'Organabo. Sur instruction du directeur de la mer, ce dernier a été dérouté vers Kourou. Après une nuit de déroutement, les gendarmes maritimes ont atteint le port avec leur prise vendredi matin. Le navire a été saisi par le directeur de la mer et le capitaine a été condamné vendredi après-midi en comparution immédiate à six mois de prison avec sursis.

En fin de journée, un dernier vol du F406 des douanes a permis de repérer 4 navires de pêche dissimulés dans une crique entre Mana et Organabo. La vedette des douanes a pu s'y diriger, mettre son embarcation légère à l'eau et appréhender l'ensemble des navires, du matériel et le produit de la pêche. Avec le concours de la brigade de gendarmerie de Mana, les vingt pêcheurs illégaux ont été remis aux services de la police aux frontières.

Depuis le début de l'année, 18 navires de pêche illégale ont été arraisonnés dans les eaux françaises de Guyane, dont 11 en zone Ouest. L'ensemble des services de l'Etat ont également saisis et détruit 40 km de filet appartenant aux pêcheurs illégaux.

#### **Contacts presse :**

Gisèle Clément, Direction régionale Gardes Côtes Antilles Guyane

05 96 70 73 35 / 06 96 26 66 27

Service de Presse, Bureau Information Communication 01 57 53 47 18